

Le Comité Social et Economique

RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES NOVEMBRE 2025

FABRICATION/ TECHNIQUE / SERVICES GENERAUX

- Sur la nouvelle interface de mon kiosque on ne retrouve plus les heures délégations disponibles. De même, il est impossible de poser ces congés pour 2026. A quand la correction ?

Le problème sur l'affichage des heures de délégation est bien identifié par l'équipe support (pour l'ensemble de FTV), il faut attendre la mise en production.

Entre-temps, les élus peuvent envoyer leur demande d'absence aux gestionnaires de paie qui saisiront les jours de délégation dans l'outil.

Concernant les congés 2026, le problème est résolu, il est possible d'effectuer les demandes d'absences dans Monkiosque. A la demande des élus, une communication interne sera diffusée.

- Pouvons-nous avoir un inventaire complet du service technique (câbles, pieds caméras, rallonges, lumières, matériels audio et vidéo, etc.) ?
Nous constatons sans cesse des achats ou location auprès des prestataires sans même savoir ce que nous avons en stock, sans même savoir ce qui est en état de fonctionnement, sans même savoir ce qui est défectueux.

La demande aux collaborateurs du service technique a été formulée par le responsable de centre technique en début d'année. L'inventaire est en cours de réalisation.

- Vu que la personne qui est en charge du développement du marketing numérique filme sur des événements et que ce n'est pas dans sa fiche de poste. Pourriez-vous transformer ce poste en Éditeur numérique ?

Le dossier est à l'étude pour trouver une solution répondant au besoin du service.

- Quand est prévu le rappel de formation pour les monteurs, pour qu'ils puissent traiter tous types de média sur tous supports afin de libérer du temps aux médias manageurs pour qu'ils puissent faire toutes les tâches qui leurs sont confiées ?

Nous étudions ce besoin en formation pour 2026.

- À quand des réunions de service en techniques et en production ?

Les échanges dans les couloirs sont à proscrire pour une bonne cohésion des équipes.

En effet, ces réunions sont essentielles pour assurer la bonne circulation de l'information, l'anticipation des besoins et la cohésion des équipes.

En production, des réunions dites de « Temps forts » sont régulièrement organisées en Production. Sur les directs sportifs, captations musicales et enregistrement d'émissions de flux, le DE par intérim échange régulièrement avec ses équipes.

En technique, il est bien demandé aux responsables d'organiser ces temps d'échanges à intervalles réguliers. Nous continuerons à les encourager et les accompagner pour que ces réunions puissent se tenir dans les meilleures conditions, au bénéfice de l'ensemble du service.

Le Comité Social et Economique

- Est ce qu'il y a une équité sur le nombre de contrats des prestataires au maquillage sur l'année 2025 ?

A la fin de cette année 2025, le nombre de contrats de prestation maquillage sera équitable.

- Des éléments d'infographie ont dû être lancés par le technicien vidéo ? Cela complique la diffusion des sujets car il faut faire des pauses sur l'élément. De plus cela réduit la flexibilité de la production des infographies pour les éditions.

Est-ce une nouvelle façon de fonctionner dont personne en régie n'a été informé ?

Ce fonctionnement ne fait l'objet d'aucune consigne nouvelle, une réunion de service permettra de clarifier les process en vigueur ainsi que les éventuels souhaits d'évolution, selon les besoins identifiés et leur pertinence.

- Que s'est-il passé sur la diffusion depuis Paris ce vendredi 20 novembre ? Pourquoi avons-nous dû cravacher jusqu'à 14h30 pour trouver les coquilles pour les envoyer dans l'air speed pour une diffusion en local ? Pourquoi n'avons-nous pas des playlists avec une profondeur de 24h00, déjà préparé à l'avance ? N'est-ce pas le principe d'un PCA ?

L'incident de diffusion du jeudi 20 décembre était causé par une panne de courant à Malaloff. Les équipements étaient hors service.

Un complément de réponse a été apporté par Thierry Jacob dans la vie de l'Etablissement.

- Le technicien vidéo n'étant pas technicien de diffusion, va t'il bénéficier d'UCC diffusion ?

La question des UCC relève d'un processus encadré et doit être examinée de manière objective au regard des missions réellement exercées. Une vérification conjointe entre la technique et la RH sera menée afin d'apporter une réponse précise et conforme au référentiel.

- Pourquoi y a-t-il eu un problème de diffusion en télé, et sur internet, le jeudi 20 novembre 2025 ? Quelle en a été la cause ? Quel est le plan de secours dans ce genre de situation ? Est-on en mesure de diffuser en local ? Quels schéma, mesures et enseignement peut-on en tirer ?

Cf précédemment.

Radio

- Pourquoi Yves Gruyer n'a pas été remplacé durant ses congés ?

Comme lors de précédentes absences, l'information routière a été assurée par le CRGT, partenaire institutionnel avec lequel nous collaborons régulièrement sur ces créneaux. Cette organisation, ainsi déjà mise en œuvre à plusieurs reprises, s'inscrit dans la continuité du fonctionnement habituel.

Rédactions

- Pourquoi une alternante/cdd dispose-t-elle d'un iPhone 16 dans son KIT UTS alors que la plupart des JRI titulaires ont un iPhone 14 ?

Le Comité Social et Economique

La convention liant notre établissement à l'IJBA prévoit que notre jeune alternante puisse bénéficier d'une dotation matérielle complète, dont un kit UTS. Il se trouve que le smartphone disponible au service technique, au moment de l'attribution était un Iphone 16.

- Par ailleurs, pourquoi certains pigistes JRI ont-ils accès à un kit UTS et d'autres non ? L'utilisation du kit UTS était basée sur le principe du volontariat et ce matériel léger était attribué aux JRI qui le souhaitaient, en plus de leur dotation initiale. Les nouvelles demandes feront l'objet d'une analyse financière pour voir dans quelle mesure elles pourraient être honorées

A la demande, selon le matériel disponible, les JRI en CDD peuvent emprunter un kit UTS auprès du service technique.

- Pourquoi n'y a-t-il plus de téléphones pros dédiés aux directs télé comme avant, obligeant parfois les journalistes à utiliser leur téléphone et leurs écouteurs personnels pour le N-1 ?

Ce dysfonctionnement a récemment été identifié. Il est en effet anormal que les journalistes aient recours à leur propre téléphone pour créer un réseau d'ordre entre nos interlocuteurs et nos présentateurs. Un état des lieux des live U sera effectué très rapidement, afin que tous les kits soient dotés d'un téléphone dédié (+écouteurs)

Les sacoches contenant les moyens de transmission Live U ou Aviwest contiennent également des smartphones pour les N-1 ainsi que des oreillettes.

Ce matériel disparaît souvent. Lorsque cela se produit, le service doit en être informé pour en assurer le remplacement.

- Quelle est la procédure pour annoncer un décès, notamment sur le web qui publie souvent l'info en premier ? Combien de vérifications doivent être effectuées avant publication ? Pour rappel, nous avons déjà publié le décès d'une personne vivante il y a quelques années, ainsi que celui d'un enfant il y a quelques semaines.

Toute information, a fortiori lorsqu'il s'agit d'annoncer un décès, doit faire l'objet de plusieurs vérifications, en fonction des sources à disposition du journaliste. Ne peuvent être diffusées que les informations dont l'origine est connue, accompagnées des réserves qui s'imposent dans certains cas.

(Dans le dernier cas évoqué, il se trouve que l'information émanait du parquet, une source à priori très fiable... sauf qu'une heure plus tard, le procureur démentait cette information qu'il avait lui-même communiquée à toute la presse locale).

- Comme le national de France 2, peut-on avoir une version clean du journal télévisé de Réunion 1 sans synthé ni affichage de l'horaire de diffusion ?

Cette demande doit être transmise au responsable de centre technique pour étudier la faisabilité.

- Compte tenu de la charge de travail conséquent le week-end, cumul de l'info et du sport, pourrions-nous avoir une vacation de monteur supplémentaire

La durée du JT du dimanche soir a été revue à la baisse depuis deux mois, notamment pour lancer la nouvelle version du magazine des sports. Ce programme initialement formaté à 15', dépasse depuis quelques semaines le temps imparti, actualité sportive riche oblige. Cela a un impact sur toute la chaîne de fabrication, puisque les monteurs se retrouvent effectivement à monter deux ou trois éléments de plus le dimanche. Des consignes seront données pour revenir au format initial et éviter tout débord.

Le Comité Social et Economique

- Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de Responsable d'édition pour la radio et le web ? La fonction n'est-elle pas indispensable ? Elle est pourtant prévue dans la réforme de l'info, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 à Réunion la 1ère, avec la disparition des rédacteurs en chef.

L'expérience d'un Responsable d'édition en radio a été menée il y a deux semaines, par une journaliste, de 6h à 17h, et il s'avère que ce besoin tel qu'il est décrit dans le projet éditorial du DCI, est bien réel. Cette nouvelle organisation sera donc déployée dès la rentrée de janvier (voire avant si possible), après communication aux équipes.

- Est-ce une réforme de l'information à deux vitesses : complète pour la télé, avec des responsables d'éditions même pour les émissions, mais en revanche avec aucun RE pour accompagner au quotidien le web et la radio, tous deux déjà en effectifs limités, et qui assurent pourtant plus d'éditions ?

La réforme repose sur le principe d'une équité de traitement entre les trois supports en vue de fluidifier les échanges d'informations entre la radio, la TV et le Web. Comme indiqué dans le projet éditorial présenté par le DCI aux instances et aux journalistes, à terme, il est prévu chaque jour, 1 RC sur l'actu chaude TV, 1 RC sur l'actu chaude Web/Radio, et effectivement un RE sur l'actu froide, les OPEX, les émissions TV. Le DCI souhaite un déploiement progressif tenant compte du contexte social de l'établissement.

- Deux postes de Responsables d'édition ont été publiés et sont en cours de comblement. Qu'en est-il des ETP associés à ces postes en attendant la désignation des deux personnes choisies ? Sont-ils dédiés à des intérimaires sur la fonction de responsable d'édition ? Si oui, pourquoi n'exercent-ils pas en radio et au web ?

En 2026, la Rédaction pourra s'appuyer sur 5 RE, ce qui répondra aux besoins liés à la nouvelle organisation. Dès le 1er trimestre, deux nouveaux Responsables d'édition seront nommés et pourront donc être planifiés en radio et sur le Web.

- On a entendu dire que les correspondants OI n'avaient pas été payés en 2024. Cela a occasionné des refus de collaborer avec nous cette année. Qu'en est-il aujourd'hui ? Comment se passent les paiements ? Factures ? Piges ? CDD ?

A la prise de fonction du DCI, un état des lieux sur les factures en souffrance, a été demandé par le Responsable financier. A ce jour, toutes les factures générées en 2024 ont été honorées sans exception. Nos correspondants en règle avec l'administration FTV, fournissent des factures et sont payés par virements.

- La direction pourrait-elle enfin réparer l'injustice flagrante qui dispense de prime BEX les 2 journalistes de l'ouest.

Cette prime octroyée aux journalistes du sud a été mise en place pour compenser des contraintes dans le travail lié à l'éloignement du siège.

Dans l'ouest nous avons au moins les mêmes contraintes, notre tort pour ne pas percevoir cette prime : être toujours rattachés administrativement au siège !

Cette prime ne compense donc pas des contraintes dans le travail mais récompense une situation administrative ! normal ?

La réponse a été apportée à plusieurs reprises dans les RIC et les collaborateurs concernés ont été entretenus par les Directions et DRH. Sont éligibles à la prime BEX les journalistes affectés dans un bureau décentralisé. Dans l'ouest, les deux journalistes qui travaillent depuis leur domicile ne sont pas affectés à un site ou un bureau décentralisé et par voie de conséquence, ils ne sont pas éligibles à la prime BEX.

Le Comité Social et Economique

Numérique :

- Qui assure l'intérim du délégué au numérique en son absence (congés, formation, séminaire) ?

La continuité de l'activité est assurée par les éditeurs numériques et le chargé de marketing digital sous la supervision du Délégué au numérique.

Comme tous managers, le délégué au numérique reste disponible pour répondre aux urgences.

- Un chargé d'édition numérique sera absent pour un an. Comment va s'organiser son remplacement ? S'agira-t-il d'une mission sur la durée de son absence ou d'un poste à pourvoir ? Le poste (ou mission) va-t-il être publié pour permettre à tous les salariés intéressés de candidater dessus ?

La personne sera absente pour une durée déterminée, elle ne quitte pas l'entreprise, il ne s'agit donc pas d'un poste à pourvoir.

Nous étudions actuellement plusieurs hypothèses de remplacements pour assurer la continuité du service.

L'intégralité des productions assurées par ce salarié seront-elles compensées sur nos antennes en son absence ? Le maintien de contenus à forte valeur patrimoniale, comme ceux actuellement proposés, sera-t-il garanti en radio et sur le web ?

- Pouvez-vous rappeler les règles en matière d'IA ? Est-il autorisé d'y avoir recours ? Si oui, dans quels services et pour quels usages ?

Sur l'IA, France Télévisions a déjà communiqué sur les premières applications en la matière. Le Back-Office PIC utilise déjà l'IA pour la retranscription des articles. La transcription des médias dans les outils de fabrication de l'information apporte une aide aux documentalistes, journalistes et monteurs. L'IA permet de transformer l'audio d'une vidéo en texte avec une grande précision. À l'ère de ChatGPT, Gemini, Mistral et Claude, France Télévisions a mis à la disposition de tous ses collaborateurs medlAGen, une plateforme sécurisée centralisant ces quatre IA générative. Le sujet IA est toujours en cours d'instruction au niveau du CSE Central.

Pour l'information, est-il possible d'écrire des commentaires de reportages tv ou radio, ou d'écrire des articles sur le site internet ou encore de faire des publications sur les réseaux sociaux avec l'IA ? Que se passe-t-il si des articles sont écrits avec l'IA ? Faut-il le notifier ? Est-ce en accord avec la politique éditoriale de FTV ? Est-il possible de rappeler ces règles à l'ensemble des collaborateurs permanents et non permanents ?

Pour rappel, France Télévisions a co-rédigé une cartographie des enjeux et usages de l'IA générative pour le journalisme. L'objectif est de poser, pour la première fois, une base de réflexion commune pour les rédactions de l'audiovisuel public. Ce document, coordonné et piloté par l'INA, a été conçu grâce aux contributions et à la relecture des équipes éditoriales et numériques de France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, TV5Monde et de l'INA. Cette cartographie des enjeux et usages est disponible sur Monespace

(A l'adresse suivante : [https://static.francetelevision.fr/inline-images/Cartographie%20IA%20Alliance_for_facts_IA_journalisme_FR%20\(1\).pdf](https://static.francetelevision.fr/inline-images/Cartographie%20IA%20Alliance_for_facts_IA_journalisme_FR%20(1).pdf))